



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
 D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 23 JUN 2015**

**2015-06-090- 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 17 juin 2015**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NMET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

-----  
 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
 -----

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES – SUBVENTION 2015

---

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

L'association « Vivons avec le moulin de Porchères » créée en 2008 a pour vocation de préserver et conserver le moulin du Barrage à Porchères, ses machines, ses dépendances et son environnement grâce à l'organisation de manifestations publiques visant à sensibiliser l'opinion publique et recueillir des fonds nécessaires à la préservation de ce site inscrit depuis 2007 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. L'association organise chaque année deux manifestations dans le cadre des journées européennes des moulins et du patrimoine meulier au mois de mai et des journées européennes du patrimoine au mois de septembre.

En 2015, l'association organise également, tous les week-ends et jours fériés du 16 mai au 20 septembre, un accueil sur le site du moulin du barrage et des visites commentées payantes aux tarifs suivants : adultes : 5€, enfants de – 5 ans : gratuit, enfants de 5 à 18 ans : 3€ et groupes : 3€/personne.

Ces manifestations et animations hebdomadaires contribuent à diversifier les activités de loisirs sur le territoire et à son attractivité. A ce titre, La Cali souhaite apporter son soutien à l'association dans le cadre des animations qu'elle développe sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de développement touristique, La Cali souhaite accroître l'attractivité et la compétitivité de son territoire afin d'allonger la durée des séjours touristiques et augmenter les recettes touristiques. Dans ce contexte, La Cali favorise l'émergence de projets à vocation touristique en accompagnant les porteurs de projets dans la création d'activités et équipements structurants sur le territoire. Aussi, elle souhaite apporter son concours dans le cadre d'une réflexion concernant la reconversion économique et touristique du site, à travers une étude que l'association devra mener afin de :

- Déterminer la faisabilité technique de la création d'un équipement structurant pour le territoire (bâtiments : état des lieux, contraintes du site, travaux nécessaires à effectuer pour le rendre accessible au public),
- Définir la faisabilité juridique (modèles de gouvernance possibles, responsabilités et implications de chacun),
- Établir la faisabilité financière (modèle économique, seuils de rentabilité, financements mobilisables, partenariats à envisager),
- Identifier la faisabilité environnementale (contraintes liées notamment au site qualifié ZNIEFF et Natura 2000),
- Évaluer la faisabilité touristique (connaissance des clientèles, projections marketing, analyse du marché : offre/demande pour ce type de produit et de concept, benchmark sur la création d'un concept touristique et de produits à développer),
- Définir des modalités de mise en œuvre de ce projet en proposant, au maître d'ouvrage, un plan d'action phasé ainsi qu'un plan de financement lui permettant de mener à bien le projet proposé.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et une non-participation (*Monsieur Redon*) :

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 15 000 € à l'association Vivons avec le moulin de Porchères dans le cadre des animations et visites qu'elle développe entre mai et septembre 2015 sur le site du moulin et de l'étude de faisabilité dont elle est le maître d'ouvrage ;
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POTO – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
Communauté d'Agglomération du Libournais





**AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**  
**ASSOCIATION « UNION DES OFFICES DE TOURISME EN LIBOURNAIS » : ADHESION ET COTISATION 2015**

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

En 2014, l'association « Union des Offices de Tourisme en Libournais » s'est vue confier la mission de coordination des actions touristiques à l'échelle du Libournais, qui était précédemment assurée par le Syndicat mixte de Pays du Libournais.

Selon la délégation de mission qui lui a été confiée par le Syndicat mixte de Pays du Libournais, cette association a pour but de mettre en œuvre et coordonner la politique touristique à l'échelle du Libournais en concertation avec les 7 EPCI qui le composent, et en partenariat avec leurs Offices de tourisme. A cet effet, une convention d'objectifs est signée entre l'association et les Offices de Tourisme communautaires pour définir leurs rôles respectifs. Elle précise également les actions menées conjointement en matière d'animation numérique, d'observation et de prospective touristique (réponse aux appels à projet intéressant l'ensemble des offices de tourisme, montage de dossiers collectifs dans le cadre de demandes de subventions, analyses comparatives sur les fréquentations touristiques, la taxe de séjour,... et propositions d'optimisation et de mutualisation des pratiques et outils des offices de tourisme).

Pour rappel, les statuts de l'association « Union des Offices de Tourisme en Libournais » disposent que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays du Libournais en charge de la compétence tourisme sont membres de l'association. Au sein de l'Assemblée générale, ils sont associés aux membres issus des collèges des socioprofessionnels ainsi qu'aux directeurs des Offices de tourisme et responsables du tourisme dans les collectivités (associés à titre consultatif). A ce titre, La Cali a désigné en 2014, un représentant titulaire en la personne de Monsieur Jean-Philippe Le Gal et un représentant suppléant de La Cali en la personne de Monsieur Jérôme Cosnard pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association « Union des Offices de Tourisme en Libournais ».

En 2015, Il s'agit de renouveler l'adhésion de La Cali à cette association et de verser la cotisation annuelle s'élevant à 150€.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,  
Vu l'avis de la Commission finances du 11 juin 2015,  
Vu l'avis de la Commission développement touristique du 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de renouveler l'adhésion de La Cali à l'association « Union des Offices de Tourisme en Libournais »
- de verser la cotisation annuelle s'élevant à 150€.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire POT0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais